

TABLE ANALYTIQUE

Des registres des délibérations et jugements du Conseil Souverain depuis
le 18 septembre 1663 jusqu'au 29 octobre 1675

1663	PAGE
Septembre 18.—Arrêt pour la publication et l'enregistrement au greffe du Conseil de l'édit royal de création du Conseil Souverain en date du mois d'avril de cette année.....	1
" 18.—Arrêt pour la publication et l'enregistrement au greffe du Conseil, du résultat de l'assemblée des intéressés de la Compagnie de la Nouvelle-France en date du 24 février 1663, dans laquelle la dite Compagnie a fait cession de tous ses biens droits, privilèges etc., au roi de France.....	2
" 18.—Arrêt pour la publication et l'enregistrement des Lettres Patentes de Sa Majesté données en faveur du Sieur de Mezy, major des ville et chateau de Caen, le nommant gouverneur de la Nouvelle-France.....	3
" 18.—Arrêt pour l'enregistrement de la commission du Sieur Gaudais commissaire royal, du 7 mai 1663	3
" 20.—Ordre aux commis et receveurs des deniers, dans la colonie, de livrer au Sieur de Villaray un état des recettes et des dépenses par eux faites depuis 1661.....	4
" 20.—Pouvoir donné au Sieur de Villaray de faire rechercher dans la maison habitée par Peronne Dumesnil des papiers appartenant au Conseil, concernant le service de Sa Majesté, et ordre au dit Dumesnil de vider la dite maison.....	4
" 20.—Ordre aux habitants de la ville de Québec, de s'assembler en présence du Conseil pour procéder à l'élection d'un maire et de deux échevins.....	5
" 20.—Nomination de Jean Gloria à la charge de notaire royal.....	5
" 22.—Prestation de serment comme notaire royal par le dit Jean Gloria.....	5
" 22.—Commission au Sieur de Villaray pour procéder à l'interrogatoire de quatorze hommes, accusés de crime, lesquels se trouvent sur le navire du capitaine Guillon	6
" 22.—Ordre au Sieur Gaudais de s'enquérir des causes de récusations alléguées dans la requête de Peronne Dumesnil contre les Sieurs de Villaray, de la Forté, D'auteuil et de Tilly.....	6
" 24.—Ordre au capitaine Guillon de conduire en prison les personnes accusées d'assassinat qui sont à bord de son navire " le Jardin de Hollande ".....	6
" 26.—Défense aux marchands qui ont des marchandises dans les vaisseaux de la rade de les faire débarquer avant d'avoir payé le droit de dix pour cent.....	7
" 26.—Défense à toutes personnes de prendre à leur service aucun des hommes débarqués des navires du roi sans ordre exprès de ce faire.....	7